



Département du GARD
Nbre de membres : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 15

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT MAMERT DU GARD**

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le neuf février à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERGOGNE Catherine, Maire.

Présents : Mesdames GRANIER Laura, MADIOT Sylvie, Messieurs ROUVIERE Serge, FLOUTIER Jean-Marc, GUIGUES Francis, adjoints.

Mesdames COSSART Clémence, DERNONCOURT Béatrice, GARRIDO Eve, RAMIS Françoise, Messieurs BANNWARTH André, CANONGE Brice, PIERREZ Éric, MARMILLOT François, conseillers municipaux.

A donné pouvoir : M. AYCART Daniel à Mme BERGOGNE.

Absents : Mesdames AABAID Melissa, PIGA Florie, Messieurs BOUET Frank, COURTES Patrick.

Monsieur FLOUTIER Jean-Marc est désigné secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'ETAT POUR LA
RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Rapporteur : Mme Bergogne

Entre 2019 et 2021 des études ont été réalisées pour rédiger un programme de travaux de rénovation énergétique et de restructuration de l'école primaire. Le Conseil en Energie Partagée (CEP) de l'Agglomération de Nîmes Métropole a établi un diagnostic énergétique puis le bureau d'étude a défini un programme de travaux chiffré à 2 300 000 € HT. Ce programme a été présenté au conseil municipal le 15 septembre 2021.

La réalisation de l'opération a ensuite été confiée par mandat à la SPL Agate par délibération du 13 octobre 2022.

Une première tranche de l'opération a fait l'objet d'une demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat pour 314 110 € HT de dépenses et une subvention de 121 000 € a été accordée par arrêté DSIL 2021 n°2021-30-019. Compte tenu de l'avancement du projet il y a lieu de délibérer sur les prochaines tranches de travaux à engager et les subventions correspondantes à solliciter :

Tranche	Objet	Date de démarrage des travaux	Montant de l'opération en € HT	Montant de la subvention DETR ou DSIL sollicitée en €
Tranche 1	Restructuration et rénovation énergétique de l'école primaire	Mars 2021	314 110 €	121 000 €
Tranche 2		Début 2024	1 044 451 €	417 780 €
Tranche 3		2025	941 439 €	376 575 €
Total			2 300 000	915 355 €

Il est proposé au conseil :

- d'autoriser le maire engager les tranches opérationnelles de travaux,
- déposer les dossiers demande de subvention correspondantes auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'ETAT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Mme Bergogne

L'Etat a récemment présenté les principaux axes du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert ». L'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux est éligible à ce dispositif.

Pour l'année 2023, cette opération consiste à remplacer les climatiseurs de la bibliothèque, changer les éclairages actuels en LED et installer des panneaux photovoltaïques en toiture du foyer communal qui permettront d'alimenter en plus du foyer, les bâtiments de la mairie, la bibliothèque et l'école qui font tous l'objet de travaux de rénovation énergétique.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention d'investissement auprès de l'Etat comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant (en € HT)	Financement	Montant (en €)	%
Pompes à chaleur	7 866	Etat (DETR / DSIL)	12 751	30
LED	2 782	Fonds de concours	14 877	35
Panneaux photovoltaïques	31 857	Autofinancement	14 877	35
TOTAL	42 505	TOTAL	42 505	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE NIMES METROPOLE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE

Rapporteur : Mme Bergogne

Les bâtiments de la mairie, de l'école primaire, de la bibliothèque et du foyer communal sont alimentés par le même compteur. Grâce aux mesures mises en place pour réduire les consommations et aux travaux de rénovation énergétique, en 2022 le compteur enregistre des consommations annuelles de 67 916 kwh contre 95 655 kwh en 2019.

Afin de continuer à réduire nos consommations, une étude a été réalisée pour couvrir une partie du besoin d'électricité par la production d'énergie solaire en toiture. Le coût des travaux d'installation et de raccordement s'élève à 31 857 € HT.

En installant 40 panneaux, la production annuelle devrait couvrir 21 000 kwh en autoconsommation. Compte tenu du prix du kwh au 1er janvier 2023, cet investissement devrait être rentabilisé sous 4 ans.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'engager les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques,
- de solliciter un fonds de concours à l'Agglomération de Nîmes métropole à hauteur de 50 % du reste à charge.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Rapporteur : M. Rouviere

La commune a adhéré à l'agence technique départementale en janvier 2020 pour 3 ans. Par cette adhésion, la commune bénéficie des compétences de l'agence technique en matière d'ingénierie financière ou technique et juridique. C'est notamment l'agence qui est chargée de la rédaction du cahier des charges pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux des rues de la Galinière, des Acacias et de la Mazade. Par cette adhésion la commune bénéficie également d'un accès gratuit au profil acheteur pour publier ses marchés publics.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'agence technique départementale du Gard.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le conseil municipal accepte la proposition ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Rapporteur : M. Floutier

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention, au titre du produit des amendes de police pour l'année 2023 pour le projet d'aménagement sécuritaire sur plusieurs voies sur la commune.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le conseil municipal accepte la proposition ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

Agenda :

Commission Finance : mardi 21 mars à 18h

Conseil municipal dédié au vote du budget : jeudi 23 mars à 18h30

Commission Urbanisme : jeudi 6 avril à 18h30

Réunion publique PLU : jeudi 13 avril à 19h : Les premiers documents du PLU seront présentés par le bureau d'étude à savoir : le diagnostic territorial, le projet d'aménagement et de développement durable, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation.

Conseil municipal : mercredi 19 avril à 18h

La séance est levée à 19h41.



Le Maire,

C. BERGOGNE

